



ARRONDISSEMENT DE MARCHE-EN-FAMENNE

COMMUNE DE 6990 HOTTON

AVIS DE PUBLICATION

OBJET : Vote du BUDGET communal 2020 – Service ordinaire et extraordinaire.

- Le Collège communal de HOTTON informe le public qu'une consultation est ouverte sur la délibération du Conseil communal du 19 décembre 2019 décidant de procéder au vote du budget 2020 se présentant comme suit :

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes exercice proprement dit	8.440.045,88 €	5.200.802,50 €
Dépenses exercice proprement dit	8.417.341,53 €	5.530.533,01 €
Boni / Mali exercice proprement dit	+ 22.704,35 €	- 329.730,51 €
Recettes exercices antérieurs	423.438,34 €	0,00 €
Dépenses exercices antérieurs	48.105,60 €	0,00 €
Prélèvements en recettes	22.974,22 €	529.730,51 €
Prélèvements en dépenses	160.974,22 €	200.000,00 €
Recettes globales	8.886.458,44 €	5.730.533,01 €
Dépenses globales	8.626.421,35 €	5.730.533,01 €
Boni / Mali global	260.037,09 €	0,00 €

Le budget 2020 peut être consulté tous les jours ouvrables de 9 hrs à 12 hrs au Secrétariat communal, rue des Ecoles, 50 à 6990 HOTTON.

Les observations éventuelles concernant la présente décision devront parvenir à l'administration communale au plus tard pour le 7 janvier 2020 à 12 heures.

La Directrice générale,
Marie-France DEWEZ

Par le Collège,



Le Bourgmestre,
Jacques CHAPLIER

